

MODALITES DE SELECTION 2019

FORMATION SOINS INFIRMIERS

Selon l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les conditions d'accès à la formation soins infirmiers varient selon les situations des candidats. Certains titres ou diplômes, expériences professionnelles... permettent des dispenses d'épreuves de sélection avec des modalités d'admission spécifiques.

Situation 1 – Quota 67%	
<p>Liste 1 :</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire du baccalauréat ou de son équivalence</p>	<p>Vous devez formuler vos vœux sur la plateforme de préinscription Parcoursup du 22 janvier au 14 mars 2019</p> <p>www.parcoursup.fr</p> <p>Sélection sur dossier</p>
Situation 2 – Quota 33%	
<p>Liste 2 :</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire du diplôme d'Etat d'aide-soignant</p> <p><input type="checkbox"/> Titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture</p> <p>Vous devez justifier à ce titre de 3 ans d'exercice professionnel en équivalent temps plein (soit 4821 heures), à la date de clôture des inscriptions</p>	<p>Modalités de sélection décrites page 2</p> <p>Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez le dossier d'inscription pages 10 à 12 et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées page 9</p> <p>Vous choisissez de concourir sur une seule liste soit la liste 2 ou soit la liste 4</p> <p>Cf. calendrier page 6</p>
<p>Liste 3 :</p> <p><input type="checkbox"/> Candidat ayant réussi l'examen de présélection jury ARS en 2018 ou 2019</p>	<p>Modalités de sélection décrites page 3</p> <p>Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez le dossier d'inscription pages 10 à 13 et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées page 9</p> <p>Cf. calendrier page 6</p>
<p>Liste 4 :</p> <p><input type="checkbox"/> Candidat relevant de la formation professionnelle continue, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection</p>	<p>Modalités de sélection décrites page 4</p> <p>Pour vous inscrire selon ces modalités, remplissez le dossier d'inscription pages 10 à 13 et retournez-le accompagné des pièces justificatives demandées page 9</p> <p>Cf. calendrier page 6</p>

Les candidats des listes 2, 3 et 4 ne peuvent s'inscrire que dans un seul IFSI du territoire.

NOTICE EXPLICATIVE SITUATION 2

INFORMATIONS PRÉALABLES À L'INSCRIPTION

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier(e) est subordonnée à la réussite des épreuves de sélection.

Les candidats, lors de leur inscription, doivent choisir la modalité de sélection correspondante.

Liste 2

Par dérogation sur le fondement des anciennes dispositions de l'article 25 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier, les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant et/ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture justifiant de 3 ans d'exercice professionnel en équivalent temps plein (soit 4821 heures) se présentent à l'épreuve de sélection suivante :

EPREUVE DE SELECTION : (article 25 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié)

L'épreuve de sélection, d'une durée de deux heures, consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Dossier d'inscription dûment complété :
 - Fiche de contrôle des documents fournis page 9
 - Fiche administrative page 10
 - Curriculum Vitae pages 11 et 12
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, ou du titre de séjour en cours de validité
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative
- Copie du diplôme avec lequel vous inscrivez (diplôme d'Etat d'aide-soignant ou auxiliaire puériculture)
- 3 enveloppes à fenêtre 220x110 mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20g
- La ou les attestations employeur(s) et attestations de formation continue justifiant 3 ans d'exercice professionnel en équivalent temps plein
- En cas de demande d'aménagement des épreuves : télécharger le **formulaire disponible sur le site de chaque institut** et le faire remplir par un des médecins désignés par la CDAPH.
- Un chèque d'un montant de 100 euros à libeller à l'ordre du « Trésor public » ; sauf pour l'IFSI CRF, le chèque sera à libeller à l'ordre de « IRFSS CRF Saint-Etienne ».

Liste 3

Les candidats titulaires de l'autorisation délivrée par les ARS en 2018 et 2019 en vertu des articles 4 et 10 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier se présentent aux épreuves suivantes :

EPREUVES DE SELECTION :

- Un entretien individuel d'une durée de vingt minutes qui s'appuie sur le dossier du candidat permettant d'apprécier son expérience professionnelle, son projet professionnel et ses motivations ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle notée sur 20 points.
- Une épreuve de calculs simples d'une durée de trente minutes notée sur 10 points.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 15 sur 30 aux épreuves.

Une note inférieure à 8 sur 20 à l'entretien oral ou une note inférieure à 4 sur 10 à l'épreuve de calculs sont éliminatoires.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Dossier d'inscription dûment complété :
 - Fiche de contrôle des documents fournis page 9
 - Fiche administrative page 10
 - Curriculum Vitae pages 11 et 12
 - Lettre de motivation page 13
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, ou d'un titre de séjour en cours de validité
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative
- La copie du justificatif de présélection délivré par l'ARS en 2018 ou en 2019
- 3 enveloppes à fenêtre 220x110 mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20g
- En cas de demande d'aménagement des épreuves : télécharger le [formulaire disponible sur le site de chaque institut](#) et le faire remplir par un des médecins désignés par la CDAPH.
- Un chèque d'un montant de 100 euros à libeller à l'ordre du « Trésor public » ; sauf pour l'IFSI CRF, le chèque sera à libeller à l'ordre de « IRFSS CRF Saint-Etienne ».

Liste 4

En vertu de l'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier, les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions se présentent aux épreuves de sélection suivantes :

EPREUVES DE SELECTION :

Elles consistent en :

- Un entretien individuel d'une durée de vingt minutes qui s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, notée sur 10 points,
- Une épreuve écrite d'une durée d'une heure comprenant : une sous-épreuve de rédaction et/ou réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points **et** une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 15 sur 30 aux épreuves.

Une note inférieure à 8 sur 20 à l'entretien oral ou une note inférieure à 4 sur 10 à l'épreuve de calculs sont éliminatoires.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Dossier d'inscription dûment complété
 - Fiche de contrôle des documents fournis page 9
 - Fiche administrative page 10
 - Curriculum vitae pages 11 et 12
 - Lettre de motivation page 13
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, ou d'un titre de séjour en cours de validité
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative
- La copie du baccalauréat (si concerné(e))
- 4 enveloppes à fenêtre 220x110mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20g
- La ou les attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues
- En cas de demande d'aménagement des épreuves : télécharger le **formulaire disponible sur le site de chaque institut** et le faire remplir par un des médecins désignés par la CDAPH.
- Un chèque d'un montant de 100 euros est à libeller à l'ordre du « Trésor public » ; sauf pour l'IFSI CRF, le chèque sera à libeller à l'ordre de « IRFSS CRF Saint-Etienne ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Conditions financières

La Région Auvergne-Rhône-Alpes concourt au financement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers. Cependant, certains coûts restent à la charge de l'étudiant :

- Le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation fixe le **montant des droits d'inscription** dans les établissements d'enseignement supérieur à 170 € à régler avant la rentrée (à titre indicatif pour l'année scolaire 2018/2019),
- **La Contribution Vie Etudiante et Campus** d'un montant de 90€ à régler avant la rentrée,
- **Les frais de scolarité** en fonction de l'IFSI,
- **Les frais de formation annuels** pour les étudiants salariés pris en charge en promotion professionnelle ou en congé individuel de formation,
- **Les frais liés à l'achat ou le prêt des tenues professionnelles**, à leur entretien...,
- **Les frais liés à la constitution du dossier médical**,
- **Le complément d'assurance responsabilité civile personnelle étendue aux stages et déplacements.**

Conditions médicales

L'admission définitive en IFSI est subordonnée :

- À la production, au plus tard, le jour de la rentrée d'un **certificat médical émanant d'un médecin agréé**, attestant que le/la candidat(e) présente les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession infirmier (*la liste des médecins agréés de la Loire est disponible sur le site www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr Rubrique médecins agréés de la Loire et de l'Ardèche*). **Attention cette consultation peut ne pas être remboursée.**
- À la production, au plus tard, le premier jour de la rentrée d'un **certificat médical mentionnant les dates précises de vaccinations**, conformément à la réglementation en vigueur :
 - Antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique
 - Contre l'hépatite B avec les résultats de sérologie objectivant l'état de l'immunité envers cette maladie

Nous vous rappelons qu'il faut plusieurs mois pour être immunisé

 - BCG
 - Un test tuberculinique de moins de 3 mois (tuber test, intra dermo réaction).

Ces vaccinations sont obligatoires. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Préconisations en vue des stages :

- Un rappel anticoquelucheux lors du rappel DTP,
- Un vaccin contre la varicelle si la maladie n'a pas été contractée dans la petite enfance, *en cas de doute faire pratiquer une sérologie*,
- Le vaccin contre la grippe saisonnière et la rougeole (ROR)

Si les vaccinations obligatoires du candidat(e) ne sont pas à jour le premier jour de stage, la mise en stage sera reportée et la formation prolongée. Aussi le candidat(e) doit faire vérifier par son médecin sa couverture vaccinale dès son inscription au concours.

CALENDRIER

Ouverture des inscriptions	Mardi 22 Janvier 2019
Clôture des inscriptions	Jeudi 14 Mars 2019 à 17h00
Épreuve d'admission liste 2 (AS/AP) Date commune au regroupement des IFSI conventionnés avec l'UJM	Vendredi 12 avril 2019 APPEL à 14h00 EPREUVE à 14h30
Epreuve entretien oral : liste 3 et liste 4	Du 8 au 11 avril 2019
Epreuves écrites liste 3 et liste 4 Date commune au regroupement des IFSI conventionnés avec l'UJM	Vendredi 12 avril 2019 APPEL à 10h00 EPREUVE de CALCUL : 10h30-11h EPREUVE de REDACTION 11h30-12h
Affichage des résultats	Mardi 30 avril 2019 à 12h
Frais de sélection *	100 euros

* Ces frais correspondent aux frais d'ouverture et de traitement de votre dossier administratif et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement hors cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dûment justifié.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et par conséquent prétendre à un remboursement de ces frais. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, une demande de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.

CONVOICATIONS

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat inscrit à l'adresse indiquée sur la fiche administrative. Si vous n'avez pas reçu de convocation 10 jours avant la date des épreuves, veuillez prendre contact par téléphone avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel vous avez déposé votre dossier.

Il est impératif que vous signaliez au secrétariat de l'IFSI choisi tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...).

ATTENTION : Pour vous présenter aux épreuves de sélection, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité portant une photo (carte nationale d'identité ou passeport) ou, pour les candidats étrangers, un passeport, une carte de séjour, une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.

Une attestation de perte ou de vol de papier ne comporte aucune photo et ne peut donc être acceptée.



LISTE DES IFSI CONVENTIONNES AVEC L'UNIVERSITE JEAN MONNET DE SAINT ETIENNE

IFSI du CHU de St-ETIENNE

Hôpital Bellevue – Pavillon 54
25 boulevard Pasteur
42055 SAINT ETIENNE CEDEX 2
☎ 04-77-12-78-16
Courriel : ifsi.bv@chu-st-etienne.fr
Site : www.chu-st-etienne.fr



Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Capacité d'accueil : 120 étudiants infirmiers (80 en situation 1 et 40 en situation 2)

Journée portes ouvertes : Samedi 12 janvier 2019 de 10h à 16h

IFSI du CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

(Site de MONTBRISON)
2, Boulevard Gambetta
42600 MONTBRISON
☎ 04-77-96-71-30
Courriel : secretariat@ifsi-forez.fr
Site : www.ifsi-forez.fr



Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

Capacité d'accueil : 58 étudiants (39 en situation 1 et 19 en situation 2)

Réunion d'informations : Mercredi 30 Janvier 2019 de 14h à 16h

Journée portes ouvertes : Samedi 8 décembre 2018 de 9 h à 13 h

IFSI de L'HOPITAL du GIER

1 Rue Pétin Gaudet
BP 168
42403 SAINT CHAMOND CEDEX
☎ 04-77-22-07-15
Courriel : ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr
Site : www.hopitaldugier.fr



Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Horaires : du lundi au vendredi 8h30 à 12h et de 13h à 16h (fermé le lundi matin)

Capacité d'accueil : 65 étudiants infirmiers (44 en situation 1 et 21 en situation 2)

Journée portes ouvertes : samedi 26 janvier 2019 de 10h à 16h



IFSI du CENTRE HOSPITALIER de ROANNE

35 bis Rue Albert Thomas

42300 ROANNE

☎ 04-77-23-79-80

Courriel : ifsi@ch-roanne.fr

Site : www.ch-roanne.fr



Date de rentrée : Pas de rentrée en septembre 2019 /Prochaine rentrée en septembre 2020

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h

Capacité d'accueil prévue pour 2020 : 70 étudiants infirmiers (47 en situation 1 et 23 en situation 2)

Réunion d'informations : mercredi 23 Janvier 2019 de 14h à 16h

IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes Site de Saint-Etienne

41 Rue Montferré

42100 SAINT-ETIENNE

☎ 04-77-81-02-00

Courriel : irfss.stetienne@croix-rouge.fr

Site : www.irfss-auvergne-rhone-alpes.croix-rouge.fr



Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Horaires : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h

Capacité d'accueil : 133 étudiants infirmiers (89 en situation 1 et 44 en situation 2)

Réunion d'informations : Mercredi 30 janvier 2019 de 14h à 16h

Journée portes ouvertes : Mercredi 6 février 2019 de 14h à 16h

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot – 75014 Paris ou DPO@croix-rouge.fr. »

IFSI du CH ARDECHE NORD – Site Annonay

Rue du bon pasteur

07103 Annonay

☎ 04 75 67 89 51

Courriel : ifsi@ch-annonay.fr

Site : <http://ifsiannonay.hautetfort.com>



Date de rentrée : lundi 2 septembre 2019

Horaires : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Capacité d'accueil : 60 étudiants infirmiers (40 en situation 1 et 20 en situation 2)

Journée portes ouvertes : à la demande sur rendez-vous

« Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du centre hospitalier et, par délégation, le directeur de l'IFSI. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien <http://www.ghtloire.fr/rqpd>, ou à l'adresse mail rqpd-dpd@chu-st-etienne.fr. »

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

CONTROLE PAR LE/LA CANDIDAT(E) DES PIÈCES FOURNIES

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4

NOM D'USAGE :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRENOMS :

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES COMMUNS AUX LISTES 2, 3 et 4

- La fiche de contrôle des pièces fournies page 9
- La fiche administrative page 10
- Curriculum vitae pages 11 et 12
- Photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité (pour les CNI délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 la durée de validité est prolongée de 5 ans)
- 1 photo d'identité type carte nationale d'identité à coller sur la fiche administrative
- Notification d'avis d'aménagement des conditions de concours de la CDAPH mentionnant la date de cette épreuve
- Un chèque d'un montant de 100 euros à libeller à l'ordre du « Trésor public » ; sauf pour l'IFSI CRF, le chèque sera à libeller à l'ordre de « IRFSS CRF Saint-Etienne ».

+ JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES LISTE 2	+ JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES LISTE 3	+ JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES LISTE 4
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Copie du diplôme avec lequel vous vous inscrivez (AS ou AP) <input type="checkbox"/> Copie du ou des certificats de travail ou attestation employeur justifiant 3 ans d'exercice professionnel à la date de clôture d'inscription aux épreuves de sélection, soit 4821 h¹ (sont exclus <u>fiches de paie et contrats</u>) <input type="checkbox"/> 3 enveloppes à fenêtre 110 x 220 mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20 g 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lettre de motivation page 13 <input type="checkbox"/> Copie du justificatif de présélection délivré par l'ARS en 2018 <input type="checkbox"/> 3 enveloppes à fenêtre 110 x 220 mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20 g 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lettre de motivation page 13 <input type="checkbox"/> Copie du baccalauréat (si concernée) <input type="checkbox"/> 4 enveloppes à fenêtre 110 x 220 mm timbrées au tarif « Lettre prioritaire » 20 g <input type="checkbox"/> Copie du ou des attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues

RAPPEL : LE DOSSIER EST A DEPOSER OU A RENVOYER A L'IFSI AU PLUS TARD LE 14 MARS 2019, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.

¹ Hors situation d'aide-soignante à repos variables ou travaillant de nuit

FICHE ADMINISTRATIVE

Veuillez compléter en MAJUSCULES (au stylo bleu ou noir) toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet.

NOM DE L'IFSI CHOISI :

COLLER ICI

VOTRE

PHOTO

● IDENTITE

N° de dossier : _____
Réservé à l'IFSI

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (nom d'épouse) :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (Nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRENOMS :

Date et lieu de naissance : / / à Département :

SEXE : Masculin Féminin

NATIONALITE :

TELEPHONE : PORTABLE Obligatoire :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL Obligatoire :

● TITRE D'INSCRIPTION

Liste 2- Titulaire du DE Aide-Soignante / D'Auxiliaire de Puériculture

Liste 3- Autorisation par le jury présélection ARS

Liste 4- Candidat relevant de la formation professionnelle

J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés sur ce dossier d'inscription.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A : Le :

SIGNATURE DU CANDIDAT (ou, si le candidat est mineur, des parents ou tuteurs)

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidat(e)ure. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat(e) bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

CURRICULUM VITAE

PARCOURS SCOLAIRE Compléter le tableau par ordre chronologique

ANNEE	DERNIERE CLASSE FREQUENTEE (collège, lycée)	LIEU	VALIDATION ou DIPLÔME OBTENU
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (CAP / BEP / BAC PRO ...)			
AUTRES FORMATIONS			

PREPARATION CONCOURS Avez-vous ou faites-vous une préparation à cette sélection ? Si oui compléter le tableau.

ORGANISME	ANNEE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES (Réalisées dans le cadre de votre activité professionnelle sur les 5 dernières années)

ANNEE	INTITULE	OBSERVATION



ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Lister dans le tableau ci-dessous les **expériences** et/ou stages et/ou **activités professionnelles de toute nature**, de courte ou de longue durée par ordre (du plus ancien au plus récent).

ANNEE	NATURE DE L'ACTIVITE	EMPLOYEUR	DUREE DE L'EMPLOI

CENTRES D'INTERET



